



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 30 JUILLET 2022

Affaire n° 15-20220730

**Construction d'un Établissement d'Accueil de Jeunes
Enfants au 14ème km
Crèche du 14ème km – Lot 3 : Charpente / Couverture /
Bardage
Avenant 2 au marché VI2019.337**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

5 août 2022

Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités - Article L.2121-25

Date de convocation

le 22 juillet 2022

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 32
- représentés : 16
- absent : 1

L'an deux mille vingt-deux, le samedi trente juillet à neuf heures quarante cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marie Hélène Genna-Payet, Dominique Gonthier, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Martine Corrè, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Doris Técher, Allan Amony, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Nathalie Fontaine

Étaient représentés :

Charles Emile Gonthier par Henri Fontaine, Augustine Romano par Bernard Picardo, Marcelin Thélis par Patrice Thien-Ah-Koon, Marie-Lise Blas par Jean-Pierre Georger, Mansour Zarif par Jean-Richard Lebon, Liliane Abmon par Marie Hélène Genna-Payet, Sylvie Lechnig par Serge Sautron, Mimose Dijoux-Rivière par Laurence Mondon, Albert Gastrin par Catherine Turpin, Serge Técher par Boutet-Tsang-Chun-Szé, Francemay Payet-Turpin par Daniel Maunier, Patricia Lossy par Doris Técher, Régine Blard par Sylvie Jean-Baptiste, Josian Soubaya Soundrom par Dominique Gonthier, Nadège Schneeberger par Nathalie Bassire, Monique Bénard par Nathalie Fontaine

Était absent : Gilles Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 15-20220730

**Construction d'un Établissement d'Accueil de Jeunes
Enfants au 14ème km
Crèche du 14ème km – Lot 3 : Charpente / Couverture /
Bardage
Avenant 2 au marché VI2019.337**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport n° 15-20220730 présenté au Conseil Municipal du 30 juillet 2022,

Considérant que dans le cadre des travaux de construction de l'Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants au 14ème km, le marché de travaux n° VI2019.337 du lot 3 : « Charpente / Couverture / Bardage » a été notifié le 07 février 2020 à l'entreprise EBOI – 1 rue de Djibouti - 97420 Le Port, pour un montant global et forfaitaire de 927 155,64 € TTC,

Considérant que suite à l'ordonnancement adopté par l'État en date du 25 mars 2020 pour faire face à la crise sanitaire Covid 19, afin d'apporter un soutien accru aux entreprises, un avenant n°1 a été accordé à l'entreprise EBOI modifiant le montant de l'avance fixée à 5% du montant initial, prévu au Cahier des Clauses Administratives Particulières, à 15% sur les prestations à réaliser, ainsi que les conditions de versement prévues par le contrat sans aucune garantie à première demande,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre en compte des travaux correspondant à des adaptations rendues nécessaires en cours de chantier,

Considérant que le présent avenant a pour objet la prise en compte la variante proposée par l'entreprise pour la réalisation des encadrements de baies. En effet, l'entreprise a rencontré des difficultés liées au contexte sanitaire et géopolitique international quant à l'approvisionnement des fournitures pour ce chantier. Face au retard de livraison des panneaux de bardage HPL, l'entreprise a proposé la réalisation des encadrements de baies en pliage tôle (disponible localement) afin de permettre la pose du bardage bois et donc la parfaite mise hors d'eau et hors d'air du bâtiment,

Considérant que ces prestations entraînent une moins-value de 3 404,00 € HT au marché, soit 3 693,34 € TTC,

Considérant que la mise en œuvre de fournitures en pin classe 4 de 70mm entre les moises des poteaux bois des 3 unités de vie suite à la demande du maître d'ouvrage afin d'assurer une protection supplémentaire pour les enfants,

Considérant que ces prestations entraînent une plus-value de 3 404,00 € HT au marché, soit 3 693,34 € TTC,

Considérant que des devis ont été demandés à l'entreprise EBOI et ont fait l'objet d'une vérification et d'un contrôle par la maîtrise d'œuvre,

Considérant que cette modification n'entraîne aucune incidence financière sur le montant du marché,

Considérant qu'au regard de ce qui précède,

Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 30 juillet 2022 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Approuve à l'unanimité,

Article 1 le présent avenant n° 2 au marché n°VI2019.337 passé avec l'entreprise EBOI,

Article 2 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer lesdits marchés, ainsi que tout document administratif, technique et financier relatif à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à leur exécution.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS AVENANT N° 02

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

Commune du Tampon - Service des Marchés Publics
256, Rue Hubert Delisle
97430 Le Tampon
Tél: 02 62 57 86 78

B - Identification du titulaire du marché public

ESPRIT BOIS OCEAN INDIEN

1 rue de Djibouti - 97420 Le Port

Tél : 0692 02 44 13 / 0693 03 56 31

Adresse électronique : espritboismercier@hotmail.fr/ademaseboi@yahoo.com/secretariat-eboi@outlook.fr

Siret : 523 199 792 00020

C - Objet du marché public

CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS AU QUATORZIÈME KM

Date de la notification du marché public : **07 février 2020**

Délai d'exécution des travaux : **12 mois (hors période de préparation et congés légaux), suivant planning ind03 du 22 06 2022**

MONTANT INITIAL DU MARCHÉ :

Montant HT	854 521,32 € HT
TVA 8,5% :	72 634,31 €
Montant TTC :	927 155,64 € TTC

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Dans le cadre des travaux de construction de l'Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants au 14ème km, **le marché de travaux du lot 3 : « Charpente / Couverture / Bardage »** a été notifié le 07 février 2020 à l'entreprise EBOI – 1 rue de Djibouti - 97420 Le Port, pour un montant global et forfaitaire de **927 155,64 € TTC**.

Pour mémoire, suite à l'ordonnancement adopté par l'État en date du 25 mars 2020 pour faire face à la crise sanitaire covid 19, afin d'apporter un soutien accru aux entreprises, un avenant n°1 a été accordé à l'entreprise EBOI modifiant le montant de l'avance fixée à 5% du montant initial, prévu au Cahier des Clauses Administratives Particulières, à 15% sur les prestations à réaliser, ainsi que les conditions de versement prévues par le contrat sans aucune garantie à première demande.

Il est nécessaire de prendre en compte des travaux correspondant à des adaptations rendues nécessaires en cours de chantier.

Le présent avenant a pour objet la prise en compte :

1/ de la variante proposée par l'entreprise pour la réalisation des encadrements de baies. En effet, l'entreprise a rencontré des difficultés liées au contexte sanitaire et géopolitique international quant à l'approvisionnement des fournitures pour ce chantier. Face au retard de livraison des panneaux de bardage HPL, l'entreprise a proposé la réalisation des encadrements de baies en pliage tôle (disponible localement) afin de permettre la pose du bardage bois et donc la parfaite mise hors d'eau et hors d'air du bâtiment.

Ces prestations entraînent une moins-value de 3 404,00 € HT au marché, soit 3 693,34 € TTC

2/ de la mise en œuvre de fournitures en pin classe 4 de 70mm entre les moises des poteaux bois des 3 unités de vie suite à la demande du maître d'ouvrage afin d'assurer une protection supplémentaire pour les enfants.

Ces prestations entraînent une plus-value de 3 404,00 € HT au marché, soit 3 693,34 € TTC

Des devis ont été demandés à l'entreprise EBOI et ont fait l'objet d'une vérification et d'un contrôle par la maîtrise d'œuvre.

E – Incidence financière de l'avenant

Ces prestations n'entraînent aucune modification du montant du marché.

F – Durée du marché

Sans incidence de délai

G – Généralités

Tous les articles du marché demeurent applicables tant qu'ils ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions convenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

H - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
EBOI 1 rue de Djibouti - 97420 Le Port Tél : 0692 02 44 13 / 0693 03 56 31 Adresse électronique : espritboismercier@hotmail.fr/ademaseboi@yahoo.com/s ecretariat-eboi@outlook.fr		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

I - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(Représentant du Pouvoir Adjudicateur ou de l'Entité Adjudicatrice)

J - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

✓ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

✓ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

✓ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)